

A l'intention de Madame la présidente du Conseil régional de La Réunion

A l'intention de Monsieur président du Conseil départemental de La Réunion

A l'intention de Messieurs les présidents des établissements publics de coopération intercommunale de La Réunion

A l'intention de Mesdames et Messieurs les maires de La Réunion

A l'intention du Monsieur le président du Comité Régional de Tourisme de La Réunion

Saint-Denis, le 19 juin 2025

Lettre Recommandée avec Accusé Réception

Objet : Anticiper et adapter l'aménagement du territoire – à travers le Schéma d'Aménagement Régional 2050 – pour garantir la paix sociale à La Réunion

La Réunion, territoire insulaire riche d'une culture métissée, s'est bâtie en interaction constante avec ses paysages, ses forêts, ses récifs et ses montagnes. Ce lien profond entre l'humain et la nature fonde un équilibre social et écologique fragile, aujourd'hui mis à mal par les changements globaux. Cyclones, sécheresses et submersions deviennent plus fréquents et plus violents. La question de l'occupation du sol et de leur usage devient alors centrale.

Le Schéma d'Aménagement Régional (SAR) a pour mission de définir les grandes orientations en matière de développement durable et de protection de l'environnement. Dès 2011, il alertait sur la nécessité d'un changement de cap. En 2025, le constat est plus préoccupant que jamais : les écosystèmes se dégradent continuellement et les inégalités sociales et environnementales s'aggravent. L'accès à l'eau de qualité est de moins en moins assuré, près de 20 % des Réunionnais·e-s vivent en situation de mal-logement, la pauvreté touche plus de 35 % de la population, et dans le même temps, le tourisme atteint des niveaux records. Cette dynamique contradictoire met en lumière l'urgence de repenser les priorités territoriales à l'aune des besoins fondamentaux des habitants.

Les ambitions d'atteindre un million de visiteurs par an posent la question de la soutenabilité sociale et écologique de ce modèle. Parallèlement, l'agriculture est dominée par la canne à sucre, une culture peu nourricière et fortement subventionnée, qui occupe plus de la moitié des terres agricoles. L'eau et le foncier, ressources limitantes, sont préemptées par des secteurs énergivores au détriment d'une politique sécuritaire, assurant un lieu de vie décent, une souveraineté alimentaire et des écosystèmes aux services fonctionnels.

Les politiques d'urbanisation accentuent ces tensions. Le SCoT de l'Ouest, par exemple, ignore l'impact de l'urbanisation sur les récifs. Le PLU de Saint-Paul privatise le littoral pour des infrastructures touristiques qui ne répondront pas au problème du mal-logement. Simultanément, la barrière corallienne, de moins en moins vivante, ne remplira plus sa fonction essentielle de rempart naturel contre les submersions par fortes houles. Sa destruction en cours met en péril les populations de certaines zones littorales, impactant en cascade l'ensemble de la population réunionnaise.

Le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) nous rappelle qu'au-delà des conséquences écologiques, ce sont la stabilité, la cohésion des sociétés et la sécurité humaine – en un mot,

la paix sociale – qui sont en jeu. Dans la trajectoire de réchauffement de référence pour adaptation au changement climatique, La France anticipe un réchauffement moyen de +2,6°C pour La Réunion. Dans ce contexte, les choix posés par le SAR 2050 seront déterminants.

La croissance démographique se poursuit, les tensions sociales s'exacerbent, les jeunes qualifiés quittent le territoire, les scientifiques alertent et les citoyens se mobilisent. C'est pourquoi, nous, collectif d'associations citoyennes et environnementales, appelons à une transition vers un modèle respectueux des écosystèmes, des cultures locales et des droits fondamentaux des populations. Pour cela, nous demandons :

1. L'intégration urgente de la Trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au Changement Climatique (TRACC) dans le SAR 2050, comme outil de planification transversal et stratégique, garantissant une adaptation cohérente, équitable et fondée sur la connaissance scientifique, l'expérience locale et les vulnérabilités territoriales.
2. L'application immédiate de la recommandation 39 de la convention citoyenne dans le cadre de la révision du SAR à l'horizon 2050, pour une mise à jour publique et participative des conclusions et propositions citoyennes, votées le 29 juin 2024, à l'aune des recommandations du Haut Conseil pour le Climat (HCC) d'avril 2025 sur le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique 3 (PNACC-3).
3. La mise en place d'un moratoire temporaire sur tout projet d'aménagement urbanistique qui ne répond pas directement au problème du mal-logement ou porte atteinte aux zones littorales, forestières et agricoles, jusqu'à réévaluation concertée des priorités territoriales.
4. L'instauration d'un mécanisme de référendum d'initiative citoyenne régionale, permettant à la population de se prononcer sur les grands projets ayant un impact déterminant sur l'avenir du territoire.
5. Renforcer la transparence et l'implication citoyenne au travers d'un dispositif numérique innovant. Un tel système renforcerait la confiance, la redevabilité des institutions et permettrait une implication citoyenne continue dans la construction du territoire. Inspiré des meilleures pratiques internationales (Norvège, Estonie), ce dispositif viserait à :
 - publier en accès libre toutes les décisions d'aménagement ainsi que leurs justifications,
 - rendre consultables les documents budgétaires et les financements associés,
 - développer une plateforme numérique sécurisée de participation et de vote citoyen sur les projets structurants à l'échelle régionale.

Seule une gouvernance transparente, inclusive et ancrée dans les réalités locales permettra d'éviter les scénarios redoutés par les experts. Changeons de cap. Ensemble, écrivons un nouveau récit pour La Réunion.

À l'ensemble des actrices, acteurs et institutions destinataires, nous disons notre volonté à votre disposition pour engager ce travail partenarial, en intégrant pleinement les enjeux socio-écologiques que l'évolution du climat nous impose.

Nous restons disponibles pour convenir d'un moment d'échange afin de discuter de vive voix du contenu de cette lettre ouverte.

Dans l'attente d'un échange constructif, veuillez recevoir nos salutations engagées.

